



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 66/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 18 Votants : 23 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LAURENS, PLATEAU, SEIB-TAUPIN, LATAPIE.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
M. ZAMBONI	à	Mme ARNAL
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CAIRE, M. FERTE J., M. DELON, M. MARTIN

ABSENTES : Mme GARBIN, Mme FERTE S.

SECRETAIRE : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de poste au sein du service de Police Municipale suite à mutation

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la mutation d'un agent du service de Police Municipale, il convient de créer un poste d'agent de police municipale en vue de procéder à son remplacement.

POSTE	HORAIRE
1 gardien-brigadier	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 septembre 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 23

Voix Contre : 0

Abstention : 0

➤ De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 septembre 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

